

---

**RÉPONSE DU RNCREQ À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE LA RÉGIE**

---

**1. Référence :** Pièce C-RNCREQ-0012, pages 33 et 34.

**Préambule :**

*« Le RNCREQ considère qu'il est prématuré de statuer immédiatement sur les besoins en équipement de production du réseau de Schefferville. Il est plus prudent d'attendre les résultats du plan d'action demandé par la Régie concernant autant les actions relatives aux économies d'énergie et à la gestion de la consommation que celles relatives aux stratégies tarifaires et de recouvrement.*

*L'élimination des pertes électriques non techniques et les conclusions du plan d'action demandé par la Régie, permettront d'avoir une meilleure connaissance de la situation particulière du réseau de Schefferville en vue de recommander les actions pertinentes. »*

**Demande :**

1.1 Veuillez indiquer quelles devraient être les priorités d'un plan d'action à Schefferville visant à réduire les coûts de ce réseau pour le Distributeur.

**R1.1**

Selon ce qui a été déposé en preuve, il apparaît que le déficit anticipé en capacité ferme est plus problématique qu'un déficit éventuel en énergie.

Le plan d'action proposé devrait donc accorder la priorité à cet aspect de la fourniture de l'électricité au réseau de Schefferville. À cet effet, il est nécessaire de traiter des pertes techniques et des pertes non techniques en puissance, en ayant comme référence les autres réseaux non reliés et en utilisant des moyens comme la simulation de l'écoulement de la puissance sur le réseau de Schefferville.

De plus, le plan d'action devrait examiner la composition de la charge du réseau de Schefferville afin d'expliquer le fait que la consommation unitaire en puissance sur ce réseau est presque le double de la consommation unitaire du réseau Lac-Robertson qui est également alimenté par une centrale hydroélectrique. Cette information peut être déduite

des données fournies par le Distributeur dans le dossier R-3748, comme le montre le tableau ci-dessous.

<b>Réseau Lac-Robertson</b>	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
abonnements résidentiels	1832	1839	1842	1849	1856	1865	1876	1882	1882	1878	1874
pointe annuelle MW	17,1	17,2	17,4	17,6	17,7	18	18,2	18,3	18,5	18,6	18,7
<b>pointe unitaire kW/abonnement</b>	<b>9,33</b>	<b>9,35</b>	<b>9,45</b>	<b>9,52</b>	<b>9,54</b>	<b>9,65</b>	<b>9,70</b>	<b>9,72</b>	<b>9,83</b>	<b>9,90</b>	<b>9,98</b>

<b>Réseau Schefferville</b>	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
abonnements résidentiels	555	566	578	591	604	617	631	645	660	675	691
pointe annuelle MW	10,1	10,3	10,5	10,7	10,9	11,2	11,4	11,7	12	12,3	12,6
<b>pointe unitaire kW/abonnement</b>	<b>18,20</b>	<b>18,20</b>	<b>18,17</b>	<b>18,10</b>	<b>18,05</b>	<b>18,15</b>	<b>18,07</b>	<b>18,14</b>	<b>18,18</b>	<b>18,22</b>	<b>18,23</b>

Référence: R-3748-2010 HQD-2, document 2, Annexe 7, pages 62 et 68

Selon le RNCREQ, sans être exhaustif, le plan d'action devrait :

- Identifier, quantifier et localiser les pertes techniques en puissance et examiner les mesures qui permettraient de réduire ces pertes;
- identifier, quantifier et localiser les pertes non techniques en puissance et prendre les mesures requises pour les éliminer;
- identifier les causes d'une demande unitaire en puissance beaucoup plus élevée sur le réseau de Schefferville que, notamment, sur le réseau du Lac-Robertson;
- identifier les mesures de gestion de la demande qui pourraient être mises en place et qui pourraient réduire la demande de pointe;
- évaluer la rentabilité des mesures identifiées par rapport au coût d'installation d'équipement de production supplémentaire. Selon le RNCREQ, ces mesures pourraient inclure notamment une meilleure isolation des bâtiments et la mise en place de système bi-énergie;

Il est souhaitable que toutes les activités relié au plan d'action se fassent en concertation et en association avec les communautés locales afin que celles-ci soient considérées comme des partenaires qui elles-aussi pourraient tirer des bénéfices des mesures retenues.